

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX de FOISSAC

S.I.E. de Foissac
12260 FOISSAC
Tél : 05 65 64 66 88
Fax : 05 65 64 61 50

A Foissac, le 28 mars 2011.

N° de dossier SPANC : **DG11S0215NCMO**

Nom : **Monsieur HERMANN Hans-Joseph**
Adresse : **Mas de Cance**
12260 VILLENEUVE

Adresse de la Parcelle : **Mas de Cance**
12260 VILLENEUVE

Personne rencontrée lors de la visite : **M. Hermann**
Date de la visite : **21/03/2011**

Type de résidence : **Habitation Principale**

Superficie suffisante pour l'assainissement non collectif : **oui**

Observations : -

Eaux de pluie collectées séparément : **OUI**

Destination des eaux de pluie : **INFILTRATION**

Date de réalisation de la filière : **1995 env.**

Prétraitement :

Eaux ménagères	Fosse toutes eaux 3000L
Eaux vannes	Fosse toutes eaux 3000L

Traitement :

Type de Filière	Filtre à sable vertical non drainé 25m² environ
Exutoire	Sol

Ventilation :

Primaire	OUI
Sortie de fosse	NON

Entretien et vidange :

Année de la dernière Vidange	2008
Entreprise	DECHETS SERVICES 12
Année de la prochaine vidange	2012

.../...

AVIS SUR L'INSTALLATION EXISTANTE :

ACCEPTABLE AVEC RESERVES

Remarques générales :

- Ce rapport prend en compte les déclarations du propriétaire ou de son représentant, et les observations sur le terrain du technicien.
- Le SPANC ne saurait être tenu pour responsable des vices cachés
- Ces conclusions ne sont valables qu'au jour du diagnostic et en l'absence de travaux ultérieurs.

Remarques sur l'entretien :

- L'entretien du dispositif d'assainissement est indispensable afin de limiter le risque de colmatage du système. La vidange de la fosse doit être effectuée tous les 4 ans par une entreprise spécialisée, le nettoyage du bac à graisse doit se faire tous les 6 mois et le préfiltre doit être décolmaté à l'eau claire 1 à 2 fois par an.
- Une vérification fréquente du bon état des regards et du bon écoulement de l'effluent permet d'anticiper sur un dysfonctionnement pouvant par la suite provoquer la détérioration du dispositif d'assainissement.
- L' H₂S (Hydrogène Sulfuré, gaz issu de la fermentation) a la faculté d'attaquer les fosses en béton et plus particulièrement les tampons. Ces émanations sont dues à une ventilation défectueuse ou à une absence totale de ventilation. Pour un bon fonctionnement, il est indispensable d'installer, en sortie de fosse, un système de ventilation efficace, débouchant au-dessus du toit de la maison.

Observations sur l'installation :

Absence de regard de bouclage au niveau du filtre à sable.

Veillez noter que pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, vous devez prendre contact avec le service SPANC du syndicat des eaux Foissac.

**Le Président
du S.I.E. de FOISSAC**

